



**SEINE NORMANDE**  
SYNDICAT MIXTE DE GESTION

## COMITÉ SYNDICAL

### Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025

#### Délibération n°2025.10.03 : ADOPTION DU PLAN DE FORMATION

Date de convocation : 17 septembre 2025

#### **Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :**

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Sylvain BONENFANT, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire

#### **Délégués titulaires excusés :**

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime,
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime,
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure,
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine,
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville

#### **Pouvoirs :**

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Frédéric DUCHÉ
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, pouvoir à Hubert LECARPENTIER
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine, pouvoir à Hugo LANGLOIS
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BREUGNOT

Carte : compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	40	0	0	40

Gestion des milieux aquatiques  
et prévention des inondations  
de la vallée de la Seine Normande

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
076-200092492-20251001-2025-10-03-DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 08/10/2025

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin  
CS 56101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30  
contact@smgsn.fr

[syndicat-seine-normande.fr](http://syndicat-seine-normande.fr)



## **Exposé des motifs**

Le Président expose que la formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées.

Elle accompagne les changements propres à la collectivité (évolution des besoins en GEMAPI, des missions des services, des organisations, des outils,...) dans une logique d'adaptation régulière et d'accompagnement des parcours professionnels.

Conformément à l'article 29 du règlement intérieur du personnel modifié par délibération 2024-05-06, le SMGSN a élaboré le plan de formation, présenté en annexe.

Le plan expose la politique de formation définie par le SMGSN pour la période 2025-2027 et est construit autour de six axes stratégiques :

1. Disposer des compétences statutaires et réglementaires nécessaires : sécurité, droits et obligations, intégration FPT
2. Renforcer l'expertise technique des agents terrain : travaux fluviaux, SIG, diagnostic écologique
3. Fiabiliser la gestion interne et les fonctions support : marchés publics, budgétisation, RH, bureautique
4. Structurer l'encadrement et soutenir les fonctions de management : management de proximité, conduite de projet
5. Mieux communiquer en situation de crise : Communication de crise, outils digitaux, WordPress
6. Accompagner les projets professionnels et l'évolution des parcours: intégration, bilans, préparation concours.

## **Délibération**

Le comité syndical,

VU :

- le code de la fonction publique territoriale,
- le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- les décrets n°2008-512 et n°2008-513 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- le règlement intérieur du personnel du SMGSN,
- l'avis favorable du Comité Social Territorial dans sa séance du 29 septembre 2025, relatif au plan de formation,

CONSIDERANT :

- la réglementation et les obligations imposées aux collectivités,
- les besoins en formation des agents du syndicat,
- l'anticipation des besoins en lien avec l'évolution de la structure.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de formation tel que présenté et annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président du Syndicat mixte  
de gestion de la Seine Normande

